



Compte-Rendu du CSAL du 20 novembre 2024

À l'ordre du jour :

- 1. Approbation des procès-verbaux des 24 janvier et 2 avril 2024 (pour vote)**
- 2. Présentation du bilan de l'observatoire interne 2024 DISI RAAB**
- 3. Présentation du bilan télétravail 2023**
- 4. Présentations des fiches missions**
- 5. Présentations des 3 fiches d'information relatives à l'évolution dans l'organisation de certaines missions**
- 6. Questions diverses**

Participants CGT : Pascale BALDO, Sylvie MARCEL, Arnaud BOURDIN, Michel CELSO, Gilles CHOMETTE et Laurent GUIBOUD-RIBAUD-BLONDIN.

C'était un CSAL très long avec un ordre du jour particulièrement chargé. Nous n'avons pas pu aller au bout de l'exercice, la course de fond s'est transformée en marathon. Un deuxième round est maintenant programmé pour le mercredi 4 décembre.

Dans le contexte de crise politique, financière, d'austérité que vous connaissez, le CSAL s'est ouvert par une vive protestation contre le gouvernement et son contrat de destruction de la fonction publique au service du capital (voir notre déclaration liminaire).

Une fois n'est pas coutume l'approbation des procès verbaux a donné lieu a beaucoup de questions concernant l'avancement des dossiers abordés lors des deux derniers CSAL.

Les Travaux pour un éventuel aménagement de l'établissement de Clermont-Guichard, seraient chiffrés à ce jour entre 15 et 17 Millions d'euros par un marché de performance global. Cependant les coupes budgétaires programmées ne poussent pas à l'optimisme dans un avenir proche.

Le déménagement de l'établissement de Grenoble serait prévu pour juin 2025.

Au sujet du service OPS sur le site de Parlette (esi63), l'interrogation sur l'installation des collègues a été levée en septembre 2024. En vu de l'arrivée de futurs agents, l'Esi a eu l'accord de la DDFIP63 pour installer des agents dans un bureau du 1er étage du site.

Qu'en sera t'il de l'avancement de ces dossiers, qui impactent fortement les conditions de travail des agents dans le contexte actuel de suppression budgétaire ?

Dans la continuité de notre boycott du CSAL du 24 janvier la CGT s'est abstenue sur le vote du PV. Concernant les emplois le compte n'y est toujours pas !

Bilan télétravail de l'année 2023

Au niveau de la DGFIP on dénombre 54 924 télétravailleurs. A la DISI RAAB 71 % sont concernés avec 429 conventions ponctuelles.

La CGT a interrogé la Direction sur l'absence totale de refus, ou de recours suite à refus de télétravail. Nous avons des doutes sur la véracité de ces faits car beaucoup d'agents nous ont déjà avoué avoir subi de tels refus, voire des réductions de leurs demandes. Nous soupçonnons donc une certaine auto-censure des collègues, voire des pressions de certains responsables de services pour ne pas avoir à saisir ce type d'information dans Sirhius. Et si ce n'est pas dans Sirhius, ce n'est pas dans le bilan ! Et si ce n'est pas dans le bilan, ça n'existe pas !

Les collègues ont tout à fait le droit de déposer des recours et les élus CGT seront là pour les accompagner dans cette démarche.

Nous avons également relevé un nombre important de télétravailleurs à plus de 3 jours et sur prescription médicale, 16, et avons interpellé la direction sur l'évolution de ce chiffre qui peut être un marqueur de mal-être au travail.

Nous avons également obtenu la liste du nombre de télétravailleurs par ESI :

- Lyon : 141 conventions de télétravail
- Clermont-Ferrand : 123
- Dijon : 50
- Nevers : 43
- Grenoble : 43
- Montbard : 21
- Meyzieu : 8

Nous avons par la suite demandé à ce que les collègues bénéficiant d'un deuxième écran de télétravail fourni par le CHS-CT pour raisons médicales en 2021 puissent continuer à en bénéficier.

Observatoire Interne :

L'observatoire interne, ce document tout en jaune et vert nous a laissés bien dubitatifs. Emprunt de tout un verbiage managérial avec benchmarking et autres éléments de langages, qui n'appartiennent pas au monde de la Fonction Publique, quelle est sa fiabilité dans la mesure où seulement 35 % des agents y ont pris part ? Qui a pris les décisions concernant les questions ?

Le cabinet IPSOS a été en charge de cette étude dont les questions pourraient facilement s'adapter à n'importe quel secteur d'activité du tertiaire.

Malgré tous les défauts de ce document, à sa lecture nous sommes en mesure d'en livrer notre analyse :

- Les sondés sont encore nombreux à garder une fierté et un engagement pour leurs missions. Ils gardent encore une conscience professionnelle mais sont inquiets pour leur avenir.

- Il en ressort l'expression d'un fort malaise. Les réponses sont beaucoup plus désabusées, inquiètes, fatiguées, que motivées, confiantes, enthousiastes ou heureuses.
- La question de l'utilité des missions est souvent posée à travers cette enquête. Pour exemple la CGT a cité le cas du DEVOPS :
A la DGFIP, on a divisé le DEVOPS en 2 missions: DEV et OPS alors que c'est une entité entière et unitaire. on a créé des centres OPS qui ne correspondent qu'à un travail d'intégration/exploitation. La partie DEV est réservée aux bureaux centraux alors que des qualifications (analystes et PSE) existent dans les ESI pour faire ce travail de développement. En plus, comme la centrale manque de personnel pour effectuer ce travail de développement, on se tourne vers des sociétés privées avec la présence de nombreux prestataires. Des prestataires qui n'ont pas tous le niveau demandé et qui souvent travaillent seuls dans leur coin. Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions de voir des jeunes diplômés arrivés motivés dans nos établissements décider de quitter brutalement une administration qui n'aura pas répondu à leurs attentes.
- Sans surprise la question de la rémunération est remontée très fortement. Fallait-il déboursier des moyens aussi conséquents pour avoir cette information ?

Les questionneurs IPSOS ont même demandé de sortir la « boule de cristal » aux sondés en les interrogeant sur la possibilité de voir leurs collègues prendre part à un mouvement social. S'agit-il d'un aveu ou d'une crainte par rapport à l'impopularité des réformes engagées et à venir ?

A notre grande surprise, la Direction s'interroge elle aussi sur ce document dont la présentation n'a pas été facilitée par un « emballage pro-managérial » aussi encombrant que la moustache du Ministre Kasbarian.

Pour savoir si des perspectives d'avenir allaient enfin être proposées, nous avons interrogé la direction sur le futur Schéma Directeur Numérique. Il est toujours pour le moment en gestation et il est impossible de dire jusqu'à quelle date !

Fiches de missions :

Transfert de la Logithèque de Grenoble vers Dijon : La Logithèque est l'assistance de niveau 2 des Logiciels d'Initiative Locale (LIL), son activité est fortement centrée sur les cas CIRCL, Macros REC-MEN-RAR et PEGASE DGFIP. Elle met également à disposition 30 logiciels. C'est une mission historiquement Grenobloise assurée par un seul agent B PAU. Le collègue souhaite une mobilité, pour cette raison l'ESI de Dijon va accueillir la Logithèque avec une équipe de 3 agents. Ils assureront cette assistance en plus de leurs fonctions actuelles. Un groupe de travail est déjà à l'œuvre afin d'effectuer le transfert dans les meilleures conditions pour le 1er trimestre 2025. Après avoir emprunté un emploi à la CID 38 pendant une période où le service était en sous effectif, la Logithèque est un bel exemple de mission qui en l'absence de Schéma Directeur doit trouver sa place dans les emplois de services existants.

PSN-Plateau : Malgré l'insistance de plusieurs élus du personnel issus de plusieurs Organisations Syndicales, il n'a pas été possible d'obtenir une marche arrière sur le changement d'horaires programmé au 01/09/25. Et ceci alors que tous les agents consultés réclament le status-quo en la matière. Les collègues plébiscitent depuis de nombreuses années les horaires d'équipe, leur direction et la Disi préfèrent tailler dans les

effectifs le plus vite possible, chacun ses objectifs. A noter cependant que la permanence jusqu'à 18 heures ne serait plus obligatoire, contrairement aux pré-requis de la Centrale, étonnant non ?

Réorganisation de la CID 69 : Il s'agissait d'une volonté de ramener au sein du site de l'ESI Lyon la totalité ou presque des CID qui sont délocalisés dans certains grands sites. C'est à dire, sous couvert de retour d'expérience et de volonté centralisatrice, d'obliger en fait tous les matins les agents se rendant dans ces grands sites à passer pointer à l'ESI avant de partir travailler. Belle perte de temps !

Il nous a semblé que la Disi ne semblait pas forcément insensible à ces arguments évidents et que ce projet pourrait prendre un peu de retard...

Il reste encore 13 fiches à examiner, la séance suivante est reprogrammée le 4 décembre.

Questions Diverses :

Erreurs de taxation sur la TH et la TLV : La CGT a demandé qu'un point soit fait sur les erreurs de taxation concernant la Taxe d'Habitation et la Taxe des Locaux Vacants (TLV). En effet depuis quelques jours nous constatons des files d'attentes de plus en plus importantes aux accueils des centres des Finances Publiques et les journaux nationaux ont fait un buzz médiatique sur le sujet.

La direction a reconnu des difficultés rencontrées pour la taxation TH et TLV mais qui ne sont pas en liaison avec GMBI (Gestion des Biens Immobiliers) comme l'année dernière.

Les fichiers en entrée de taxation ont dû être retravaillés et les programmes pour la taxation ont dû être testés durant plusieurs week-ends avec des astreintes de personnel pour effectuer des « tirs de performance ».

Dans un délai court une réunion de retour d'expérience sera organisée avec tous les intervenants (du développement jusqu'à l'exploitation).

Nous avons dénoncé la situation générale de pénurie de ressources qui a abouti à cette situation, ce que la direction a reconnu.

Ponts Naturels : La CGT a évoqué le sujet de la fin des ponts naturels à la DGFIP et le message reçu par les chefs de service des CID et SIL dépendant de l'ESI de Lyon indiquant la mise en place d'une permanence d'au minimum 2 agents pour chacun des jours suivants en 2025 : Vendredi 2 mai, Vendredi 9 mai, Vendredi 30 mai, Lundi 10 novembre, Vendredi 26 décembre et par extension le Vendredi 2 janvier 2026. La responsable de l'ESI de Lyon a expliqué que la fin des ponts naturels était une décision nationale et que la continuité des services devait être assurée. Les autres CID et SIL dépendant des autres ESI de la DISI RAAB n'ont pas reçu cette demande de mise en place de permanence avec au minimum 2 agents. L'ESI de Lyon n'a pas donné de réponse claire quant à l'obligation de la présence d'au minimum 2 agents alors que les textes ne parlent que de maintien d'effectifs suffisants. Les exemples où la permanence des CID assurées par un seul agent ne manquent pas et ne perturbent en rien le fonctionnement des services.

Démission du médecin de prévention de Lyon : La nouvelle a surpris tous les intervenants présents, y compris à la Direction où aucun signe n'avait pu être décelé en amont. Cette décision est difficile à commenter mais nous pensons que l'évolution négative du traitement de la santé au travail au Ministère n'y est pas étrangère. A Lyon, il manque aussi un Inspecteur Santé Sécurité au Travail, et avec cette démission la prévention est en bien mauvaise posture.